Commune de PLOURIVO
Conseil Municipal du 19_01_2026
Délibération n° 2026-01-19 / 003

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 022-212202337-20260119-DLB2026_003-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de PLOURIVO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 JANVIER 2026

Date de la convocation : 14 janvier 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 19 Présents : 15 Procurations : 3 Votes : 18

L'an deux mil vingt-six, dix-neuf janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Madame Véronique CADUDAL, Maire.
Présents : Mme CADUDAL Véronique, Maire ; Mme GUEGAN Elodie, M. RIOU Philippe ; Mme ALLAIR Marie-Annick, adjoints ; M. Claude LE HENAFF ; Mme DONNART Sylvie ; M. LE FLOCH Alain ; Mme RICARD Lydie ; M. LE GOFF Stéphane ; Mme BALCOU Mélanie ; Mme ROLLAND Jeanne ; M. DANNIC Jean-Yves ; M. GALAIS Alain ; Mme OLICHON Catherine ; M. CHARRON Claude, conseillers municipaux.
Formant la majorité des membres en exercice.
Procurations : M. LE POURSOT Loïc à Mme GUEGAN Elodie ; Mme PRUDHOMME Catherine à Mme RICARD Lydie ; Mme HAVET Frédérique à Mme CADUDAL Véronique.
Absents excusés : M. LE PAPE Cédric.
Secrétaire de séance : M. LE FLOCH Alain.
Assistent également à la séance : Mme Hélène COLORADO, secrétaire générale, presse locale (Ouest-France, le Télégramme et la Presse d'Armor).

2026 / 003 : Création de poste (avancement de grade par ancienneté).

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,
Suivant l'avis favorable de la commission finances,
Vu la délibération n°2021/09 fixant un ratio promus/promouvables de 100 % commun à tous les cadres d'emplois de la collectivité,

- **VALIDE** la création, au titre de l'ancienneté, la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps non complet (24.5/35ème), à compter du 1er mars 2026.

Les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du budget 2026.

Le Maire,
Véronique CADUDAL

MAIRIE DE PLOURIVO 22 (Côtes-d'Armor)

Visa du secrétaire de séance :